

Merci de remplir cette fiche et de l'envoyer à : CNIID, 21 rue Alexandre Dumas, 75011 Paris

Association	<input type="text"/>		
Nom (1)	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse (2)	<input type="text"/>		
CP	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Tél.	<input type="text"/>	Portable	<input type="text"/>
fax	<input type="text"/>	2° n° tél.	<input type="text"/>
Département	<input type="text"/>		
e-mail	<input type="text"/>		
Site internet	<input type="text"/>		
Type d'action (3)	<input type="text"/>		
Type de traitement (4*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Type déchets (5*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Etat (6*)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lieu	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Tonnage/an	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Exploitant (7)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Particularités	<input type="text"/>		

Si vous avez réussi à empêcher la construction d'un incinérateur ou d'une décharge, résumez en un paragraphe : éléments essentiels qui vous ont fait gagner, durée de la lutte, etc.

Charte de la Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source

Les membres à part entière de la Coordination sont les associations approuvant le texte suivant .

La Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source :

1/ Exige un moratoire de 5 ans sur la construction d'incinérateurs ou leur extension, et la fermeture à terme des existants ;
2/ Exige la promotion de la réduction des déchets à la source (aussi bien par des changements de comportements du consommateur que par des changements dans l'industrie) ; exige la réutilisation et le tri-recyclage pour aboutir à la fin des incinérateurs et des décharges (que ces dernières soient appelées « centre d'enfouissement technique » ou « centre de stockage ») ;

3/ Refuse l'importation et l'exportation des déchets conformément aux définitions de la Convention de Bâle ;

4/ Exige, par l'intermédiaire des élus locaux et nationaux, un débat démocratique et transparent sur la gestion des déchets ;

5/ Exige un contrôle accru, inopiné et indépendant des installations existantes et la diffusion de l'information ;

6/ Exige l'étude indépendante des conséquences de ces installations sur la santé et l'environnement ;

7/ Appelle toutes les associations confrontées à ces problèmes à s'associer à cette Charte et à rejoindre la Coordination.

M. / Mme, Président(e) de

Déclare que son association adhère totalement à la Charte énoncée ci-dessus et souhaite qu'elle figure parmi les associations membres à part entière de la « Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source ». Cette signature représente un engagement moral et n'a aucune implication juridique ou financière.

Fait à, le Signature :